

## observations du public

le 18 juillet 2022 :

est concerné

par des actes de rétorsion et un ouvrage sur le TAINTROUÉ et l'ouvrage est hors programme. Cela étant, il se plaint des coûts énormes des travaux qui ont déjà été réalisés par la collectivité et la manque de respect de l'environnement des cyclistes (frutes de goûte). Par ailleurs et dans le cadre du projet, il s'inquiète sur l'accès aux berges par les entreprises et les dégâts probables. Pour ce qui est des actes de rétorsion, il mentionne qu'une loi n'oblige la corps de sapeurs-pompiers et le replat d'essence à défaire.

le 18 juillet 2022 : ... est concerné par l'entretien des berges du TAINTROUÉ et les actes de rétorsion. Il se dit fermement opposé au projet avec les arguments suivants :

- \* coût prohibitif (+ de 900.000 €)

- \* coupe d'arbres non nécessaire selon lui sur 5m de par et d'autre de la rivière avec abandon du bois sur les berges sans la responsabilité des propriétaires pour leur évacuation

- \* les berges et ouvrages ont déjà été livrés il y a 10 ans et cela reste un défi

- \* destruction d'ouvrages historiques (anciennes varernes) devant faire partie intégrante du patrimoine local.

- \* Au vu que l'unique preuve tangible de l'amélioration des cours d'eau depuis les derniers travaux ne lui a été apposée

Il est opposé au projet.

Il convient de poser un arrêté (voir permanence du 23/7/22)

Gilbert JANCOVICI

Commissaire Enquêteur

## observations du public

Le 23 juillet 2022, M. JANCOVICI est venu à nouveau à la permanence. Il porte de ma connaissance un article du journal de 1989 faisant état de l'intérêt patrimonial d'ouvrages hydrauliques existants sur LAINTROUÉ. En complément de cet article, il m'informe également de l'existence d'un compte-rendu et de documents présentés le 20.01, après avis préalable auprès des propriétaires de parcelles concernant la TAINTREUSE, d'une annulation de travaux programmés. C'est de fait mentionné, selon lui, le manque voire l'absence de consultation préalable dans le cadre de cette circulaire.

M. JANCOVICI, en prévision des coupes de brousses, sur l'accès aux berges des cours d'eau, et la remise en état des lieux après passage.

Il note également le manque de retour d'expérience sur le fonctionnement d'un filon d'eau au niveau de la vanne OH 16 et son impact écologique.

Il soulignera l'absence connue du coût de l'étude menée par le bureau d'étude, SIN BIO.

M. JANCOVICI est également présent à la permanence en accompagnement de Mme sans apporter d'éléments particuliers, en dehors du fait d'approuver globalement les dits de

- a remis un courrier tamponné pas messager et annexé à ce présent registre

a également remis un courrier paraphe par mes soins et annexé à ce registre  
Courrier annexé et paraphe joint à ce registre annexé?

M. Pierre CHATCHAY, maire de LAINTROUÉ fait clairement exprimer son opposition à la destruction d'ouvrages hydrauliques sur sa commune, ceux-ci faisant partie du patrimoine local et étant le fruit du labeur des ancêtres de ses administrés. Par ailleurs, il mentionne qu'aucun retour d'expérience n'a été fait sur les travaux réalisés par le passé, en termes d'amélioration des problématiques environnementales signalées dans le projet.

Fin de la permanence du 23 juillet 2022